

Centre du droit
de l'entreprise

1975
—
3



DOSSIERS BREVETS



Faculté de droit
39, rue de l'université 34060 MONTPELLIER CEDEX
Tél. (67) 72.82.81 - Poste 41

Collaborateurs des « DOSSIERS BREVETS »

M. J. AZEMA

Professeur à la faculté de Droit de Lyon et au CEIPI

M. J.J. BURST

Professeur à la faculté de Droit de Strasbourg,
Directeur du CEIPI

M. D. KLEIN

Ingénieur ENAC, Service de propriété industrielle à IBM

M. C. LE STANC

Docteur en Droit, faculté de Droit de Montpellier

M. J.M. MOUSSERON

Professeur à la faculté de Droit de Montpellier et au CEIPI

Mme J. SCHMIDT

Maître-assistante à la faculté de Droit de Montpellier

M. J.P. STENGER

Avocat à la Cour d' Appel de Paris.

M. P. VIGAN

Service de propriété industrielle C.G.E.-SOSPI

M. M. VIVANT

Assistant à la faculté de Droit de Montpellier

Autres publications du Centre du Droit de l'Entreprise

Dans la collection « Bibliothèque de Droit de l'entreprise »

Le Droit de la distribution

par J.J. BURST, N. CHOLLET, Ch. LAVABRE, J.M. LELOUP,
J.M. MOUSSERON, A. SEUBÉ.

La Société civile professionnelle

par A. LAMBOLEY

Dans la collection « Bibliothèque de Droit privé »

Les groupes de contrats

par B. TEYSSIE

Dans la collection « Actualités de l'entreprise »

Nouvelles techniques contractuelles

Nouvelles techniques de concentration

Les services communs d'entreprises

L'exercice en groupe des professions libérales

Dans la collection CEIPI

L'invention protégée par J. SCHMIDT

L'épuisement du droit du breveté

La copropriété des brevets d'invention

Les « Cahiers de Droit de l'entreprise », revue trimestrielle.

"DOSSIERS BREVETS" 1975 - III

comporte l'étude des décisions suivantes :

- 1 - T.G.I. Paris 19 juin 1974, Sté Unitec c/. E. EGGER & FLYGHT FRANCE
. action en contrefaçon du licencié exclusif "ancien régime".
- 2 - T.G.I. Paris 9 avril 1974, Sté LABAVIA S.G.E. c/. Sté FRENOS IRUNA
. double brevetabilité (art. 12)
- 3 - T.G.I. Paris 10 juillet 1974, S.A. MACHINES DUBUIT c/. Sté OMSO
. nouveauté de l'invention.
- 4 - Paris 11 décembre 1974, KARAMCHAND PREMCHAND PRIVATE LTD
. délai des recours de l'art. 68.
- 5 - Paris 20 décembre 1974, Sté FABRIQUE SUISSE DE CRAYONS GARAN D'ACHE
. délai de revendication de priorité unioniste.
- 6 - C.E. 18 juillet 1973
. imposition des redevances au titre des revenus de capitaux mobiliers.
- 7 - Paris 6 mars 1975, S.A. MATERIEL MODERNE c/. COSMAO
. nouveau régime de brevetabilité - équivalent - activité intensive.